

Le Préfet de Police

Paris, le 29 mai 2026

Madame la Maire,

Je vous remercie de votre courrier du 25 mai 2026 et des termes par lesquels vous saluez l'engagement des services de la Préfecture de Police, dont je ne manquerai pas de me faire l'écho auprès de mes équipes.

J'entends pleinement les préoccupations des habitants et commerçants de votre arrondissement, ravivées par les troubles survenus lors de la demi-finale au début du mois.

La prévention des atteintes aux personnes et aux biens, ainsi que la fermeté de la réponse opérationnelle, constituent les axes structurants du dispositif que j'ai arrêté dans le cadre des compétences que la loi confère au préfet de police en matière de sécurité et d'ordre publics à Paris.

Les échanges fructueux que j'ai eus avec Madame la Procureure de Paris en préparation des 30 et 31 mai laissent entendre une volonté de réponse ferme et immédiate devant toute exaction de la part de tous les services de l'Etat.

L'ensemble des mesures que vous appelez de vos vœux (saturation de l'espace public, contrôles filtrants, interpellations immédiates en cas d'infraction ou de dégradation, couverture des voies adjacentes) ont été présentées, et le dispositif policier que j'engage détaillé, lors de la réunion d'information que j'ai organisée à destination des élus parisiens le 28 mai.

Je regrette vous n'ayez pu y assister mais, à toutes fins utiles, je puis vous indiquer que 8000 policiers et gendarmes seront engagés sur Paris et la petite couronne le 30 mai, l'intégralité des renforts sollicités auprès du ministre de l'Intérieur ayant été accordée par celui-ci.

Naturellement, les Champs-Élysées figurent au premier rang des points sensibles de mon dispositif, qui comprend notamment l'institution d'un périmètre de protection (SILT) sur l'avenue le 30 mai, avec des contrôles filtrants, l'interdiction de la circulation automobile et l'ouverture aux piétons à compter de 17h00, et la fermeture administrative anticipée des commerces à la même heure.

Par ailleurs, de interdictions temporaires de port et de transport d'artifices pyrotechniques, de carburants en conteneurs individuels, de boissons alcoolisées et d'armes, y compris par destination seront en vigueur.

Enfin le déploiement des forces de sécurité intérieure sera coordonné sur l'avenue et dans les voies résidentielles et commerçantes adjacentes, en lien étroit

Madame Catherine Lécuyer
Maire du 8^e arrondissement
3 rue de Lisbonne
75008 Paris

avec la police des transports.

Ce dispositif a effectivement vocation à saturer l'espace public, à empêcher toute installation de troubles, et à répondre avec la plus grande fermeté à tout débordement.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Patrice Faure

Patrice FAURE

